Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2017-131

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2017

Sommaire

DDT 79

79-2017-10-05-001 - Arrêté nommant les membres du Comité Départemental d'Expertise chargé d'évaluer les dommages susceptibles de donner lieu à indemnisation au titre des calamités agricoles (4 pages) Page 3

79-2017-10-11-002 - Intérim SEBAT octobre novembre 2017 (1 page) Page 8

DDT 79

79-2017-10-05-001

Arrêté nommant les membres du Comité Départemental d'Expertise chargé d'évaluer les dommages susceptibles de donner lieu à indemnisation au titre des calamités agricoles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Agriculture et Territoires

ARRÊTÉ
nommant les membres du Comité Départemental d'Expertise chargé d'évaluer les dommages susceptibles de donner lieu à indemnisation au titre des Calamités Agricoles

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles D361-13 à 18 précisant la composition, la mission et le fonctionnement du comité départemental d'expertise ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R133-3 à 15 à l'exception de l'article R133-9 établissant les règles de fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du Président de la République en date du 2 août 2017 portant nomination de Madame Isabelle DAVID en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 6 décembre 2012 nommant Monsieur Alain JACOBSOONE en qualité de directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 79-2017-09-12-002 du 13 septembre 2017 donnant délégation de signature générale à Monsieur Alain JACOBSOONE, Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres;

Considérant que l'arrêté préfectoral en date du 27 août 2012 de composition du comité départemental d'expertise, prolongé d'un an en 2016 est arrivé à son échéance réglementaire ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE

Article 1er :

Le Comité Départemental d'Expertise, présidé par Madame le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant, est composé des membres suivants :

- Le Directeur Départemental des Finances Publiques, ou son représentant

39, avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT Cedex - TÉLÉPHONE : 05.49.06.88.88 – TÉLÉCOPIE : 05.49.06.89.99 - COURRIEL : ddt@deux-sevres.gouv.fr
HORAIRES D'OUVERTURE : 09 h 00 – 12 h 15 / 13 h 45 – 16 h (15 h 30 le vendredi et veille de jour férié)

- Le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant

- Le Représentant des établissements bancaires :
  - Titulaire : Monsieur Patrick SAUVAGET
  - Suppléant : Monsieur Christian LUSSEAU

- Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture :
  - Titulaire : Monsieur Michel GUIONNET, domicilié à LUCHE-THOUARSAIS
  - Suppléant : Monsieur Claude DEVAUD, domicilié à SAINT AUBIN DU PLAIN

- Le Représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles :
  - Titulaire : Monsieur Olivier RENAUD, domicilié à SAINT-GELAIS
  - Suppléant : Monsieur Jean-Michel MONNEAU, domicilié à SAINT AUBIN DU PLAIN

- Le Représentant des Jeunes Agriculteurs :
  - Titulaire : Monsieur Julien CHARTIER, domicilié à LOUBIGNE
  - Suppléant : Monsieur Charles MOREAU, domicilié à LA CHAPELLE-BATON

- Le Représentant de la Confédération Paysanne :
  - Titulaire : Monsieur Jean-Michel RAMBAULT, domicilié à CHICHE
  - Suppléant : Monsieur Bruno APPARAILLY, domicilié à LE PIN

- Le Représentant de la Coordination Rurale :
  - Titulaire : Monsieur Michel GERMOND, domicilié à BOUILLE ST VARENT
  - Suppléant : Monsieur Michel CORNUAULT, domicilié à AMAILLOUX

- Le représentant de la Fédération Française de l'Assurance :
  - Titulaire : Monsieur Olivier MABILEAU, Inspecteur agricole
  - Suppléant : Monsieur Olivier BAREL, Inspecteur agricole

- Monsieur Jean PILLOT, Président de la Fédération départementale des sociétés d'assurances.

- Monsieur Aurélien SIMON, Responsable du Marché Agricole

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article D.361-13 du code rural et de la pêche maritime, les membres désignés à l'article 1er sont nommés pour 3 ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4: Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

05 OCT. 2017

NIORT, le

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

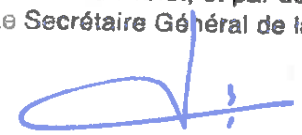

Didier DORÉ

DDT 79

79-2017-10-11-002

Intérim SEBAT octobre novembre 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRTOIRES
Secrétariat Général
Dossier suivi par :
Dominique Donizeau
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires
Décision portant intérim du chef du Service Énergie Bâtiment et Aménagement des Territoires

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 6 décembre 2012, nommant Monsieur Alain Jacobsoone, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature en date du 13 septembre 2017 ;

Vu l'absence de Madame Catherine Aupert pendant la période du 30 octobre au 3 novembre 2017 ;

DECIDE

Article 1er :
Madame Maryse Frostin, Secrétaire Générale, assurera l'intérim du poste de chef du Service Énergie Bâtiment et Aménagement des Territoires pendant la période du 30 et 31 octobre 2017 et Monsieur Gilles Dumartin chef du Service Prospective Planification Habitat, assurera l'intérim du Service Énergie et aménagement des Territoires pendant la période du 2 et 3 novembre 2017. Ils disposeront à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution :
Le Directeur départemental est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, le 11 octobre 2017
Le Directeur départemental,

Signé

Alain Jacobsoone

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation